

Lignes directrices pour l'homologation des parcours de compétition

Nordiq Canada Lignes Directrices
Octobre 2020



1.0 Aperçu Général

Les présentes lignes directrices visent à guider les inspecteurs canadiens d'homologation (IH), les concepteurs de parcours de ski de fond et les organisateurs d'événements nationaux sanctionnés par la FIS et le CIP, afin que le Canada puisse continuer à être admissible à accueillir des compétitions sanctionnées par la FIS et le CIP. Cette directive est conçue pour intégrer les principales composantes du Manuel d'homologation de la FIS, le Guide d'homologation du ski nordique du CIP (qui est inclus dans la section 6 du Manuel d'homologation de la FIS) et par le processus d'homologation, elle servira à formuler une interprétation meilleure et correcte des normes des RCI de la FIS et du CIP pour le développement des parcours, et ainsi offrir les meilleurs parcours possible aux niveaux supérieurs de compétition. Un bon concepteur de parcours devrait être en mesure d'offrir des options sur le terrain des parcours homologués, qui fonctionnent également à des niveaux de développement inférieurs, y compris pour le ski assis. De cette façon, les dépenses importantes liées à l'aménagement des pistes répondront aux besoins plus vastes du développement des athlètes.

1.1 Portée

Nordiq Canada exigera seulement l'homologation des parcours qui seront utilisés dans les compétitions sanctionnées par la FIS pour les classes ouvertes (hommes et femmes junior et senior), les compétitions sanctionnées par le CIP et les Jeux d'hiver du Canada. Les autres parcours utilisés pour les catégories d'âge plus jeunes ne nécessiteront pas d'homologation, mais ils devraient respecter les normes recommandées publiées par le Comité des événements de Nordiq Canada.

1.2 Ressources et références

Les RCI de ski de fond de la FIS et le Manuel d'homologation de la FIS sont les principales ressources et références pour l'application des présentes lignes directrices de Nordiq Canada pour les parcours homologués et les versions 2019 sont maintenant disponibles sur le site Web de la FIS dans la section des règlements de ski de fond https://assets.fis-ski.com/image/upload/v1596629669/fis-prod/assets/ICR_CrossCountry_2020_clean.pdf et dans la section d'homologation de ski de fond - https://assets.fis-ski.com/image/upload/v1594967048/fis-prod/assets/FIS_homologation_manual_2020_jv_v1.pdf

Les règles et règlements de ski nordique du CIP et l'annexe 5 - Guide d'homologation du ski nordique du CIP (qui est également mentionné à la section 7 du Manuel d'homologation de la FIS) constituent les principales ressources et références pour l'application des présentes lignes directrices aux parcours homologués par le CIP.

1.3 Répartition des responsabilités:

1.3.1 Homologation de la FIS

Pour les plus hauts niveaux de compétition sanctionnés par la FIS - niveau 1, Jeux olympiques d'hiver (JOH), Championnats du monde de ski (CMS), Coupe du monde (CM) et Championnats du monde junior de ski (CMJS) - le Sous-comité des règlements et du contrôle de la FIS est responsable de l'exécution du processus d'homologation. Cela comprend la nomination des inspecteurs en homologation (IH), le traitement des rapports d'homologation et l'acceptation finale des parcours. Une personne nommée par la FIS sera responsable de l'acceptation finale. Voir la section 9 du Manuel d'homologation de la FIS. Cette personne désignée peut choisir de travailler avec le représentant national de l'homologation si elle le désire.

Les autres niveaux inférieurs de compétition sanctionnée par la FIS deviennent de niveau 2 et englobent les Coupes continentales (COC) et les autres compétitions sanctionnées par la FIS. Pour ces compétitions, l'Association nationale de ski (ANS) est responsable de la nomination d'un IH régional et s'assure que les rapports sont fournis au coordonnateur national de l'homologation et/ou au coordonnateur régional de l'homologation de la FIS. Au final, le coordonnateur régional de la FIS doit accepter les parcours de sa région pour le niveau COC avant que les certificats de la FIS ne soient émis. Voir les sections 9 et 10 du Manuel d'homologation de la FIS pour plus de détails.

Le bureau nordique de la FIS est responsable de ce qui suit:

- Classer la documentation pour chaque parcours homologué.
- Garder une vue d'ensemble de tous les parcours homologués. Il faut prévoir des aperçus et une numérotation distincts pour le niveau 1 et le niveau 2.
- Émettre un certificat pour chaque parcours homologué.
- Tenir un registre à jour des inspecteurs d'homologation

Nordiq Canada (en collaboration avec le coordonnateur canadien de l'homologation)

s'engage à:

- Collaborer avec les IH régionaux de Nordiq Canada pour s'assurer que le processus d'homologation est conforme aux normes les plus récentes de la FIS, telles que décrites dans le Manuel d'homologation de la FIS.
- Assurer la liaison avec les inspecteurs qui ont été qualifiés au Canada pour mener à bien le processus d'homologation.

- Examiner " au besoin " tout rapport soumis au coordonnateur régional d'homologation nommé par la FIS.
- Coordonner avec la FIS la distribution des certificats d'homologation et tenir un registre canadien des parcours certifiés et assurer le suivi des procédures de renouvellement.
- Coordonner l'assignation des IH canadiens aux sites qui font une demande d'homologation au Canada et, conformément aux sections 11.6 et 11.7, promouvoir la participation aux séminaires régionaux des IH.
- Le coordonnateur canadien de l'homologation tiendra à jour un document résumant toutes les affectations en cours des IH ainsi que les points importants et l'état d'avancement du projet. Les IH régionaux sont tenus de fournir et de mettre à jour le contenu de ce document sommaire.

1.3.2 Homologation du CIP

Pour les plus hauts niveaux de compétition sanctionnées par le CIP - niveau 1, Jeux paralympiques d'hiver (JPH), Championnats du monde de ski nordique (CMSN CIPSN) et Coupe du monde (CM CIPSN) - le Comité technique du ski nordique (CTSN) du CIP est responsable de l'exécution du processus d'homologation.

Le CIP n'a pas encore de processus de certification officiel (numéro d'homologation et certificat), mais la preuve qu'un parcours répond aux exigences du guide d'homologation est requise selon la même norme que l'homologation FIS (cartes et profils précis).

L'inspection d'homologation est normalement déléguée par le CTSN au directeur de la course du CIPSN ou au délégué technique (DT) désigné et est effectuée pour chaque site ou événement. Une aide ou une inspection en matière d'homologation peut être demandée à tout moment auprès du CTSN.

1.4 Processus et responsabilités de l'équipe locale d'homologation:

1.4.1

Identifier les principales personnes qui formeront une équipe sur place et celle qui sera la personne-ressource pour faire une demande d'homologation auprès de Nordiq Canada. Cette équipe devrait englober les compétences et les connaissances suivantes:

- a. une expérience de course de haut niveau,
- b. connaissance approfondie des pistes existantes

- c. cartographie et gestion des données GPS
- d. autorisation budgétaire du projet
- e. gestion détaillée de la documentation

Cette équipe ou cette personne doit consulter le Manuel d'homologation de la FIS et les sections 311 et 312 des RCI ainsi que le Guide d'homologation du CIPSN en mettant l'accent sur les exigences du terrain et les étapes à suivre avec un IH assigné. Cet exercice devrait se conclure par une évaluation claire du terrain disponible pour la possibilité d'un réaménagement et des contrats de location ou de propriété foncière en place. La qualité du matériel cartographique (versions papier et électronique) est essentielle à un processus de planification efficace et efficient. La production de ce matériel et la production des cartes et des dessins des stades qui en résultent sont la responsabilité de l'équipe locale, et non celle de l'IH. Les cartes et les plans des stades seront soumis à la FIS avec le rapport de l'IH. En plus des cartes, l'IH doit recevoir les données précises de distance et d'élévation pour chaque parcours. Les données d'élévation GPS de poche ou celles tirées des tracés Google Earth n'ont pas le niveau de précision requis pour les données d'élévation nécessaires au logiciel FIS, qui génère le profil officiel du parcours et calcule les statistiques du parcours de montée maximale, montée totale et dénivellation. Le processus de collecte des données doit faire l'objet d'une discussion préalable avec l'IH afin d'éviter de perdre du temps et de l'argent à recueillir des données inutiles.

Selon l'étendue du travail à effectuer et le niveau de compétition recherché, il peut y avoir d'autres visites et séances de planification afin que le résultat final représente le meilleur de toutes les suggestions pertinentes.

1.4.2

Soumettre votre demande d'homologation de parcours de ski de fond au directeur des événements de Nordiq Canada. Celle-ci doit identifier le nombre estimé de parcours en en développement et tout format de course spécifique prévu pour ces parcours. Un formulaire officiel est disponible pour faire cette demande. Cette demande entraînera l'émission d'une facture de la part de Nordiq Canada en fonction des coûts indiqués ci-dessous. Cette facture doit être payée avant qu'un IH soit nommé et que le projet soit reconnu comme étant en cours. Il peut être utile de discuter de votre demande avec le coordonnateur de l'homologation de Nordiq Canada si certains aspects ne sont pas clairs.

Depending on the scope of work to be performed and the competition level being sought there may be additional visits and planning sessions so that the end product represents the best of all relevant input.

1.4.3

Commencer par une évaluation détaillée et une phase de conception préliminaire qui comprend les commentaires de l'IH désigné ou d'un concepteur de parcours qualifié. Si vous devez retenir les services d'un concepteur de parcours, assurez-vous que cette personne a les connaissances et l'expérience des normes d'homologation de la FIS et du CIP et qu'elle connaît les exigences actuelles en matière d'homologation. Idéalement, l'IH désigné et le concepteur du parcours devraient être différents de sorte que l'IH n'inspecte pas son propre travail. Il est souhaitable que l'IH consulte l'équipe de projet locale pour l'orienter vers un bon plan de conception.

1.5 Établissement des coûts du processus d'homologation:

Nordiq Canada a adopté les lignes directrices des sections 10 et 11.6 du Manuel d'homologation de la FIS et a ajouté ses propres frais administratifs et les a convertis en dollars canadiens à partir de francs suisses. Ces frais d'homologation sont les mêmes quel que soit le niveau de compétition et ils sont versés directement à Nordiq Canada qui paiera la facture de la FIS une fois le processus complété.

Demande d'homologation/traitement: \$200 per demande soumise
(Comprend les frais d'administration de Nordiq Canada)

Frais de certificat d'homologation de la FIS: \$170 par parcours identifié dans la demande

**Tarifs pour la visite d'inspection
d'homologation et jour de déplacement:** \$130 par jour

L'IH doit être remboursé pour ses visites d'inspection conformément à l'article 304.1 des RCI. Si l'IH est également utilisé à des fins de planification et de consultation, ces taux doivent être négociés séparément des visites d'inspection finales.

Pour les visites d'inspection, un taux journalier fixe de 130 \$ est ajouté pour les jours de déplacement aller-retour, ainsi que pour chaque jour de la visite d'inspection.

Un concepteur de parcours qualifié ou un spécialiste en développement de parcours aura un tarif journalier professionnel ou des frais de projet tout compris qui représenteront un coût additionnel de planification et/ou de construction. Ces frais peuvent varier de 250 \$ à 1 000 \$ par jour, plus les frais de déplacement et les frais de subsistance. Cet éventail va du niveau 2 au niveau 1 pour les travaux de conception, le tarif le plus haut étant généralement utilisé au niveau 1 uniquement. L'établissement d'un budget en vue d'une évaluation et d'une planification initiales approfondies est considéré comme un investissement judicieux.

1.6 Contacts

Coordonnateur régional nord-américain d'homologation de la FIS: Al Maddox

Coordonnateur canadien de l'homologation: Al Maddox
(almaddox.tbay@gmail.com)

Les inspecteurs régionaux en homologation de Nordiq Canada (2020-21) pouvant être nommés pour des projets par Nordiq Canada

Coupe du monde et Coupe continentale: John Aalberg, Al Maddox

Niveau Coupe continentale: Len Apedaile, Mike Norton

Nordiq Canada: Jeff Ellis
(jellis@nordiqcanada.ca)